VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	23	28

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VINGT TROIS NOVEMBRE à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2022.

PRESENTS : M. François ARIZZI, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, M. André DENIS. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Arnaud LACOMBLEZ

POUVOIRS :

Mme Geneviève RE à Mme Gisèle FERNANDEZ
Mme Christine MAUPEU-LAUFERON à M. François ARIZZI
Mme Pascale MAZZOCCHI à Mme Catherine CASELLATO
M. Gauthier PETILLION à M. Jérôme MASSOLINI
M. Olivier CAREL à M. Arnaud LACOMBLEZ

ABSENT :

M. Philippe CRIPPA

FA/GF/MF/PI - N°2022/11/230 - OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 1er JUILLET 2020 CONCERNANT L'APPROBATION DU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Mme Gisèle FERNANDEZ

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'administration des voies communales relève de la compétence du conseil municipal et leur classement dans le domaine public, en application de l'Article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière (CVR).

Il précise qu'une voie communale est une voie appartenant à la Commune, affectée à la circulation générale et ayant fait l'objet d'un classement par délibération du conseil municipal, Article L.141-1 du Code de la Voirie Routière (CVR)

Il informe que leur entretien constitue une dépense obligatoire pour les communes, en application des dispositions de l'Article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il rappelle que chaque année, la Collectivité doit actualiser et déclarer auprès des services de l'Etat, la longueur totale de voiries communales qui permet d'ajuster la dotation globale de fonctionnement qui revient à la Commune et dont une partie lui est proportionnelle.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211230-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

Délibération n°2022/11/230 (suite)

Il annonce que suite à une erreur matérielle sur la longueur de voirie totale déclarée et des acquisitions de parcelles modifiant la longueur de voirie de la Rue de l'Olivastre, au quartier de la Gare, il convient de modifier la délibération du conseil municipal n° 2020//07/107 en date du 1er juillet 2020, approuvant le tableau des voies communales, classement dans le domaine public et les longueurs en mètre linéaire.

VU la Délibération du Conseil Municipal n° 2019/12/273 en date du 19 décembre 2019, d'approbation du tableau des voies communales, classement dans le domaine public.

VU la Délibération du Conseil Municipal n° 2020/07/107 en date du 1er juillet 2020, modifiant l'approbation du tableau des voies communales, classement dans le domaine public.

VU l'inventaire de la voirie communale annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT que les travaux réalisés sur certaines voies au cours des dernières années, ont modifié leurs caractéristiques et leurs usages et qu'elles sont affectées à la circulation générale sans porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et sans affecter l'environnement.

CONSIDERANT que suite à un remaniement cadastral et une ambiguïté sur cette voie, la Rue MONTAGARD n'est plus considérée comme une voie communale et la longueur de voirie de 110 ml doit être retirée. Une procédure de régularisation en vue de la réintégrer est en cours.

CONSIDERANT que la Rue de l'Olivastre, classée dans le domaine public communal, partant de la rue des Romarins jusqu'au Boulevard du Levant, doit être comptabilisé pour une longueur supplémentaire de 121 mètres, soit dans sa totalité pour une longueur de voirie de 281 ml.

Le Conseil Municipal ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la délibération n° 2020/07/107 en date du 1er juillet 2020 et d'approuver le nouveau tableau de classement des voies communales tel que joint en annexe à la présente.

FIXE la longueur de voirie communale à 67920 mètres linéaires.

VOTE : **UNANIMITE (28 POUR)**

POUR (28) : M. François ARIZZI, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Geneviève RE, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Gauthier PETILLION, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Olivier CAREL, M. Arnaud LACOMBLEZ

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211230-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

Délibération n°2022/11/230 (suite)

MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS * 83230 *

Pour extrait conforme,

Le Maire

François ARIZZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication, à la suite de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211230-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211230-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

N°	Appellation	Description	Longueur (ml)	Largeur moyenne (m)	Etat	Sections cadastrales	Observations
1	Chemin de l'ANGUEIROUN Chemin du SEIGLE et Chemin du NIEL(partie Nord)	De la RD 98 (Halte de la Verrerie) jusqu'à la RD 559 (départ C. du Niel)	3150	4 à 5	G/T	G5, G6	Classé par A.P. le 27/11/1959
2	**Route de BENAT (RD 298)**	**Du Rond-Point de la Baou jusqu'au Pont du Gaspardet**	**2500**	**9**	**G**	**AP,AR, AT, AV, AX, AY**	**Classée Route Départementale (Arrêté Départemental du 19/06/1963)**
3	**Route de CABASSON (RD 42A)**	**De la RD 559 jusqu'à l'intersection Route de Léoube**	**5510**	**6**	**G**	**AO, AR, AT, G**	**Classée Route Départementale Arrêté Départemental du 14/10/2005**
4	Chemin de BENAT	Du Chemin des Catalanes au Chemin des Berles	450	12,5	G	AR, AS	Classé par DCM le 01/06/1959
5	Route des LAVANDIERES	De la Table Ronde jusqu'à l'Avenue Lou Mistraou (RD 559)	2631	7	G	AH, AL, AM	Classé par A.P. le 27/11/1959
6	Chemin des CATALANES	De la Route de Cabasson au Chemin de Bénat	630	12,5	G	AR, AS	Classé par DCM le 01/06/1959
7	Boulevard du MONT DES ROSES	Du Bd Uranus jusqu'à l'Impasse du Castellan	320	9	G	AD, AN	Classé par DCM le 01/06/1959
8	Voie ROMAINE	De la Place du Pin jusqu'au Bd Jean Jaurès	590	8	G	AE	Classé par DCM le 01/06/1959
9	**Avenue GUY TEZENAS (RD 42D)**	**De la Plage de Cabasson jusqu'à l'intersection Route de Cabasson**	**1500**	**5**	**G**	**F, G, BP**	**Classée Route Départementale Arrêté Départemental du 14/10/2005**
10	**Route de LEOUBE (RD 42A)**	**De la Route de Cabasson jusqu'à la limite de La Londe les Maures**	**4200**	**5**	**G**	**G**	**Classée Route Départementale Arrêté Départemental du 14/10/2005**
11	Chemin de la MER	De la RD 298 jusqu'à la plage de la Favière	800	8	G	AW, AX	Classé par DCM le 01/06/1959 Piétonne sur 250 ml
12	Route des CRETES	Du Col de Gago-Vent jusqu'à la limite du Lavandou	5100	4 à 4,5	G	E3	Classé par DCM le 01/06/1959
13	Chemin du CONTENT	De la RD 559 jusqu'au chemin des Vignerons	630	9,5	G	BS, BT	Classé par DCM le 14/09/1990

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211230-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

N°	Appellation	Description	Longueur (ml)	Largeur moyenne (m)	Etat	Sections cadastrales	Observations
		LE VILLAGE / FONTONE / BAGUIER / MALBUISSON / LES COMPS					
100	Rue Jean AICARD	De la place du Bazar à la place Gambetta	240	5	G	AA	Ex n° 14
101	Chemin des AIRES	Du Bd Jean Jaurès à la Voie Romaine	330	4 à 5	G	AE	Ex n° 15
102	Boulevard des AMANDIERS	De la Rue Carnot jusqu'à la montée Paradis	360	s/o	G	AA, AC	Ex n° 17
103	Venelle des AMOUREUX	De la rue du Moulin jusqu'à la rue Jean Aicard	45	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 18)
104	Chemin Georges BARBARIN	De la place Hyppoyte BOUCHARD jusqu'à l'aire de retournement du lotissement "La Chabaude"	170	5	G	B	Ex n° 20
105	Impasse des BALSAMINES	1ère en gauche en montant le chemin des Carroubiers	75	s/o	B	AA	
106	Place du BAZAR	Place reliant les bld Jean Jaurès, rue Gabriel Péri, rue Pierre Toesca, rue de la Plaine des Anes	10	s/o	G	AA	Place Publique (ex n° 21)
107	Impasse des BELLES DE NUIT	Du bld des Amandiers jusqu'à la rue Carnot (escalier)	50	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 22)
108	Montée du Docteur BERENGUIER	De la Place Gambetta jusqu'à la rue des Lauriers Roses	30	s/o	G	AA	Ex n° 23
109	Rue du BESSAL	De la rue Pouverin au passage du Figuier	35	s/o	G	AA	Ex n° 24
110	Rue BONAPARTE	De la rue de la Plaine des Anes jusqu'à la rue Rompi Cuou	110	s/o	G	AA	Ex n° 25
111	Place Hypollite BOUCHARD	Place devant le Château	70	s/o	G	AB	Place Publique (ex n° 26)
112	Rue des BOUCHONNIERS	De la rue Pouverin à la rue de l'Ormeau	40	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 27)
113	Rue des BOUGAINVILLIERS	Du départ de la rue des Lauriers Roses jusqu'à la place Yann Piat	105	s/o	G	AA	Ex n° 28
114	Draye des BREDOUILLES	De la montée du Docteur Bérenguier jusqu'au chemin de l'Orangerie	80	s/o	P	AA	Sentier piétonnier (ex n° 29)
115	Ruelle des BRIGANDS	De la ruelle des Sarazins à la place du Mûrier	10	s/o	P	AA	Ex n° 30
116	Chemin de la CALADE	De la Table Ronde jusqu'au lotissement "Les Messugues"	110	4 à 5	G	AH	Classé par DCM du 09/11/2006
117	Rue CANTO CIGALE	De la montée du Paradis jusqu'à l'avenue des Lauriers Roses	30	s/o	p	AA	Rue piétonne (ex n° 32)
118	Rue CARNOT	De la place Gambetta à la place de la Rescapade	255	s/o	G	AA	Ex n° 33
119	Chemin des CARROUBIERS	De la rue de la Plaine des Anes jusqu'à la place de la Rescapade	95	s/o	G/P	AA	Ex n° 34
120	Chemin des CARRIERO DEI GATS	De la rue du Cubert jusqu'à la rue du Corsaire Mourdeille	20	s/o	p	AA	Rue piétonne (ex n° 35)
121	Rue du CASINO	De la rue Jean Aicard à la place du Puits de la République	55	s/o	G	AA	Ex n° 36
122	Montée Charles CAZIN	De la rue Jean Jaurès au Bd de la République (escalier)	40	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 37)
123	Place CHAPON	De la rue du Logis à la rue du Corsaire Mourdeille	10	s/o	P	AA	Place Publique (ex n° 38)
124	Traverse du CHÂTEAU	De la rue des Lauriers Roses jusqu'à la place Hypollite BOUCHARD	50	s/o	P	AA	Rue piétonne
125	Impasse du CHEVREFEUILLE	Impasse sur la ruelle du Moulin	30	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 39)

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211230-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

N°	Appellation	Description	Longueur (ml)	Largeur moyenne (m)	Etat	Sections cadastrales	Observations
126	Placette du CIGALOUN	Parcelle cadastrée section AE n° 61	25	s/o	G	AE	Place Publique
127	Allée des COMMANDOS D'AFRIQUE	Route menant au bas de la Mairie	55	s/o	G	AB	Ex Allée de la MAIRIE (ex n° 61)
128	Place des COMMANDOS D'AFRIQUE	Parcelle cadastrée section AI n° 1	25	s/o	T	AI	Place Publique
129	Chemin de NOTRE DAME DE CONSTA	De la place Hyppolite Bouchard jusqu'au chemin des Oratoires	140	4	G/B	AB	Ex n° 40
130	Rue des CONTOURS	De la rue Carnot, au Cubert, à la rue du Corsaire mourdeille	45	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 41)
131	Impasse des COQUELICOTS	Première impasse rue de l'Ormeau	20	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 43)
132	Rue du CORSAIRE MOURDEILLE	De la place Chapon jusqu'à la ruelle du Moulin	85	s/o	P	AA	ex n° 42
133	La COUOLO DEI MOULI	Prolongement de l'allée MARTINEZ GRIMMINGER	70	4	G	AB	ex n° 58
134	Impasse du COUVENT	Sur la gauche après le virage du bld des Amandiers	20	s/o	G	AC	ex n° 45
135	Impasse des CROCUS	Impasse donnant sur le boulevard des Amandiers	15	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 46)
136	Rue du CUBERT	Rue parallèle à la rue du Logis	80	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 47)
137	Montée de l'ECUREUIL	Montée donnant sur la rue du Logis	30	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 48)
138	Chemin des ENDETTES	Voie en impasse partant du bd Jean Jaurès	150	s/o	G	AA	ex n° 49
139	Rue ESCOURCHO DE PARLO SOULET	Rue qui donne sur la rue du Logis	35	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 50)
140	Camin Dei FEDO	Du Bd du Soleil jusqu'au Bd Jean Jaurès	30	s/o	G	AE	
141	Place du FIGUIER	Passage qui part de la rue des Glycines et donne sur la rue du Casino	45	s/o	G	AA	Place Publique (ex 51)
142	Chemin de FONT-FREYE	Ancien chemin partant du cimetière jusqu'au Lavandou (lieudit "COSTE DRECHE")	4500	s/o	T	E3	Chemin piétonnier
143	Impasse des FUCHSIAS	Impasse qui donne sur la rue du Logis	30	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 52)
144	Place GAMBETTA	Place devant l'office de tourisme du vieux village	100	s/o	P/G	AA	Place Publique (ex n° 53)
145	Ruelle des GLYCINES	Rue qui donne sur le passage du Figuier	25	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 54)
146	Rue de l'HORLOGE	Ruelle qui donne sur la place du Poulid Catoun	20	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 55)
147	Place de l'ISCLOU D'AMOUR	Place située entre la rue des Bouchonniers et rue Escourcho de Parlo Soulet	35	s/o	P	AA	Place Publique (ex n° 56)
148	Boulevard JEAN JAURES	Prolongement de la voie Romaine jusqu'à la Place du Bazar	140	s/o	G	AA	ex n° 57
149	Avenue des LAURIERS ROSES	Prolongement de la montée du Docteur Bérenguier jusqu'au château	200	s/o	G	AA	ex n° 59
150	Rue du LOGIS	Rue qui donne sur la place Chapon	70	s/o	G	AA	ex n° 60
151	Rue des MARCHANDS	Rue qui prend sur la rue Carnot et donne sur la place du Mûrier	20	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 62)
152	Allée MARTINEZ-GRIMMINGER	Rue longeant la Place Saint François	75	3,5	G	AB	
153	Rue MAURIN DES MAURES	Rue débouchant sur le bd Jean Jaurès	45	s/o	P	AA	ex n° 63
154	Montée du MICOCOULIER	Escalier qui relie le bd des Amandiers	50	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 64)

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211230-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

N°	Appellation	Description	Longueur (ml)	Largeur moyenne (m)	Etat	Sections cadastrales	Observations
155	Place du MOULIN	Place devant l'entrée de la Mairie	20	s/o	P	AA	Place Publique
156	Ruelle du MOULIN	Rue partant de la rue Carnot et donne sur la rue Pouverin	60	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 65)
157	Venelle du MOYEN AGE	Venelle donnant sur la ruelle des Sarazins	40	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 66)
158	Place du MURIER	Place en dessous de la rue des Bougainvilliers	35	s/o	P	AA	Place Publique (ex n° 67)
159	Traverse des NOTAIRES	Reliant la rue des Marchands à la rue des Remparts (devant la maison du Diocèse)	20	s/o	P	AA	Rue piétonne
160	Place Claude NOVARO	Parcelle cadastrée section AE n° 66p	14	s/o	G	AE	Place Publique
161	Chemin de l'ORANGERIE	De la route de Baguier jusqu'à la Draye des Bredouilles	220	s/o	G	AB	
162	Rue des ORANGERS	Rue qui part de la rue de la Plaine des Anes et donne rue Rompi Cuou	90	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 69)
163	Rue de l'ORMEAU	Prolongement de la rue des Orangers et donne rue des Bouchonniers	65	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 70)
164	Montée du PARADIS	Montée qui donne sur l'avenue des Lauriers Roses	70	s/o	G	AA	ex n° 71
165	Rue Gabriel PERI	De la place du Bazar jusqu'au boulevard du Soleil	95	4 à 5	G	AE	ex n° 72
166	Place Yann PIAT	Entre la rue des Bougainvilliers et la rue Escourcho de Parlo Soulet	17	s/o	P	AA	Place Publique
167	Impasse Lucien PISSARO	Impasse qui débouche sur la rue des Marchands	20	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 73)
168	Rue de la PLAINE DES ANES	De la place du Bazar au chemin des Caroubiers	145	s/o	G	AA	ex n° 74
169	Cubert des POETES	Rue partant de la rue Carnot et donnant sur la rue du Cubert	10	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 75)
170	Parvis Georges POMPIDOU	Place devant l'église St TROPHYNE	25	s/o	P	AA	Place Publique
171	Place POULID CANTOUN	Place qui donne sur la rue de l'Horloge	25	s/o	P	AA	Place Publique (ex n° 76)
172	Rue POUVERIN	Partant de la rue du Bessal et rue du Casino et donnant sur la rue Rompi Cuou	55	s/o	G	AA	ex n° 77
173	Place du PUITS DE LA REPUBLIQUE	Place qui donne sur la rue Pierre Toesca et la rue des Bouchonniers	20	s/o	G	AA	Place Publique (ex n° 78)
174	Rue des REMPARTS	Rue qui donne sur la place du Mûrier	20	s/o	G	AA	ex n° 79
175	Place de la RESCAPADE	Place située entre le chemin de la Verne et la rue Carnot	35	s/o	G	AA	Place Publique (ex n° 81)
176	Rue ROMPI CUOU	Rue qui descend de la Rue Carnot jusqu'à la rue de la Plaine des Anes	100	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 82)
177	Rue de la ROSE	Rue donnant sur la montée de l'Ecureuil	45	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 83)
178	Place SAINT-FRANCOIS	Place devant le parking Saint François	60	s/o	T	AB	Place Publique (ex n° 84)
179	Rue SAN-SEBASTIEN	Rue donnant sur la place du Bazar	35	s/o	P	AA	ex n° 86
180	Ruelle des SARAZINS	Ruelle qui donne sur la ruelle des Brigands	35	s/o	G	AA	ex n° 85
181	Chemin des SESAMES	De la place Saint François jusqu'au ruisseau	380	4	B/ T	AB	
182	Rue Pierre TOESCA	De la place du Bazar jusqu'à la place du Puits de la République	60	s/o	G	AA	ex n° 87
183	Impasse des TREFLES	De la route de Baguier, longeant le cimetière communal	100	6	G	AI	

083-218300192-20221123-202211230-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

N°	Appellation	Description	Longueur (ml)	Largeur moyenne (m)	Etat	Sections cadastrales	Observations
184	Traverse des TROUBADOURS	Escalier reliant la rue des Bougainvilliers à la rue des Lauriers Roses	10	s/o	P	AA	Rue piétonne
185	Impasse des VERONIQUES	Impasse qui donne sur la rue Rompi Cuou	15	s/o	P	AA	Rue piétonne (ex n° 88)
186	Rue de la VUE DES ILES	De la route des Lavandières jusqu'au lotissement "Lei Roucas Ou Souleou"	50	6	G	AK	
		LE PIN / LA GARE /LES FONTETES / LA BLEQUE / MONT DES ROSES / LA VIEILLE / RAVEL					
200	Traverse des ASPHODELES	Du Chemin du Train des Pignes jusqu'à la route des Lavandières	300	5	G	AL	
201	Chemin de la BLEQUE	Du bd du Soleil jusqu'au bd du Levant	210	5	G	AE	
202	Allée des BLEUETS	Voie interne lotissement "Les Fontêtes"	90	5	G	AO	
203	Montée des CACTUS	Du bd du Soleil jusqu'à la Voie Romaine	180	5,5	G	AE	ex n° 31
204	Chemin de CARAFATON	Prolongement de la rue du Hameau des Oliviers jusqu'à l'impasse des Hauts de carafaton	300	7	G	AK	
205	Traverse du CHENE-LIEGE	De la route des Lavandières jusqu'au chemin du train des Pignes	170	5,5	G	AL	
206	Rue des CITRONNIERS	De la route des lavandières jusqu'au sentier Saint François	41	4	G	AL	
207	Rue des DAPHNES	Du Chemin de la Verne jusqu'au chemin de la Verne (boucle)	490	5	G	AD	
208	Rue des DIONEES	Du Chemin de la Verne jusqu'au boulevard du Mont des Roses	450	8	G	AE	
209	Rue de GARDANNE	Du bd Uranus jusqu'à la rue des Magnolias	230	4	G	AN	
210	Chemin de la GARE	Du bd du Soleil jusqu'au bd du Levant	70	2,5	G/P	AE	Rue piétonne et routière
211	Impasse des GEAIS	Voie desservant le lotissement communal "LE MOULIN DU CASTELLAN"	130	9	G	BT	
212	Impasse des Genets	Du bd Uranus jusqu'à la parcelle AN n° 63	30	6	G	AN	
213	Rue du HAMEAU DES OLIVIERS	Du pont sur La Vieille jusqu'au Chemin de Carafaton	670	7	G	AK	
214	Impasse des HAUTS DE CARAFATON	Du chemin de Carafaton jusqu'au chemin des Restanques	123	6	G	AK	
215	Rue des HANNETONS	De la RD 559 jusqu'au bd Uranus	50	9	G	AN	
216	Impasse des HIRONDELLES	Voie interne du lotissement "LE VALLON", partant de la Rue des Dionées	50	7	G	AE	Rue routière et piétonne
217	Avenue du HUIT MAI	Du bd Uranus jusqu'à la place de Verdun	132	6	G	AN	
218	Rue des IRIS	De la RD 559 jusqu'au chemin des Vignerons	650	de 8,5 à 4	G / T	AO, BT, BS	
219	Chemin des KAKIS	De la RD 559 jusqu'à la traverse du Prè des Bœufs	205	8	G	AN	
220	Rue MACARON	Du chemin du Train des Pignes jusqu'au ruisseau de la Blèque	140	8	G	AN	
221	Rue des MAGNOLIAS	Prolongement de la rue de Gardanne jusqu'au chemin du Train des Pignes	65	8	G	AN	

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211230-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

N°	Appellation	Description	Longueur (ml)	Largeur moyenne (m)	Etat	Sections cadastrales	Observations
223	Impasse des MYRTILLES	Voie interne du lotissement "LE VALLON", partant de la Voie Romaine	60	9	G/T	AE	
224	Rue des NARCISSES	Du bd du levant jusqu' à l'avenue du Huit Mai	150	5	G	AN	
225	Place PATRICK NOLLEVAUX	Devant les commerces du bd Uranus	65	s/o	G	AN	Place publique (parkings)
226	**Rue de l'OLIVASTRE**	**De la rue des Romarins jusqu'au Boulevard du Levant**	**281**	8	G	AN	
227	Rue des ŒILLETS	Voie interne du lotissement communal "LES FONTETES"	260	8	G	BT	
228	Sentier de l'OLIVETTE	Du Bd du Soleil jusqu'à la Voie Romaine	130	1,5	G	AE	Rue piétonne
229	Allée du PEUPLIER	Voie desservant "LES FONTETES II"	110	6	G	BT	
230	Chemin des PIERRES BLANCHES	De la Voie Romaine jusqu'au bd du Levant	210	6	G	AE	
231	Place du PIN	Place centrale au Pin de BORMES	25	s/o	T	AE	Place Publique
232	Chemin des PLUMBAGOS	De la RD 559 jusqu'au chemin de Ravel	60	4	G	AL	
233	Traverse du PRE DES BŒUFS	De la RD 559 jusqu'au chemin du Train des Pignes	210	5	G	AN	
234	Montée du QUERELET	Du Rond-Point de la Baou jusqu'à la route des Lavandières	120	6 à 8	G	AL	
235	Chemin de RAVEL	Du boulevard du Levant jusqu'à l'avenue Lou Mistraou (RD 559)	500	2 à 3	T	AL, AM	Rue routière et piétonne
236	Chemin des RESTANQUES	De la route des Lavandières jusqu'au chemin de Carafaton	550	8	G	AK, AL	
237	Rue du ROMARIN	Du bd du Levant jusqu'au Chemin du Train des Pignes / rue des Magnolias	155	8	G	AN	
238	Sentier SAINT-FRANCOIS	De la route des Lavandières jusqu'à l'Impasse des Citronniers	1150	1,5 à 2	T	AB, AH, AL	Sentier piétonnier
239	Escourchou dou SOULEOU	Du bd du Soleil jusqu'à la Voie Romaine	80	2	G	AE	Rue piétonne
240	Boulevard des TENNIS	Du bd du Mont des Roses jusqu'au chemin du Train des Pignes	150	8 à 12	G	AN	(Y compris le parking)
241	Allée des THUYAS	Voie interne du lotissement communal "LES FONTETES"	110	4 à 11	G	BT	(Y compris le parking)
242	Chemin du TRAIN DES PIGNES	De la limite du LAVANDOU jusqu'à l'ancien pont de chemin de fer	3600	4,5 à 6	G		
243	Place de VERDUN	De l'avenue du Huit Mai jusqu'à la rue des Magnolias	130	s/o	G	AN	
244	Chemin de la VERNE	De la place de la Rescapade jusqu'à la rue des Dionées	1000	7	G	AC, AD	
245	Chemin de la VIEILLE	De la limite de la Commune du Lavandou jusqu'au chemin du Moulin d'Eau	180	5 à 8,5	G	AI	(Y compris le parking)
246	Chemin des VIGNES	De l'avenue du Huit Mai jusqu'au chemin des Kakis	100	2	G	AN	
		LA PLAINE					
300	Chemin du BATAILLER	Du chemin des Vignerons jusqu'à l'intersection de la rue des Fougères	900	4	T	AS	
301	Chemin des BERLES	De la route de Bénat à la route de Cabasson	1050	9	G	AR, AS	
302	Avenue André DEL MONTE	Partant de l'avenue des Ligures (Caserne des Pompiers) jusqu'au chemin de Bér	260	10	G	AP	
303	Chemin des FOUGERES	Du chemin des Vignerons jusqu'au chemin du Batailler	500	8	G/T	AS	

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211230-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

N°	Appellation	Description	Longueur (ml)	Largeur moyenne (m)	Etat	Sections cadastrales	Observations
304	Rue des KOALAS	Ancien tracé de la Route de Cabasson, partant de la RD 559	100	6	G	AO	
305	Impasse Dei LIMBERT	Partant du chemin de Bénat	100	8	G	AP	
306	Avenue des LIGURES	Du Rond-Point de la Baou jusqu'à l'avenue André Del Monte	152	11	G	AP	
307	Chemin du LISERON	Du chemin du Niel, desservant les ateliers municipaux	150	6	G	BS	
308	Traverse des MIMOSANES	Du chemin des Catalanes jusqu'au chemin des Berles (LES MIMOSANES I)	310	6	G	AR	
309	Chemin des MIRABELLES	De la route de Cabasson jusqu'aux terrains COURTY/MOURET	440	3	G	AT	
310	Chemin du NIEL	Du Pont sur le Batailler jusqu'à la propriété VASSALO	1600	5	G	G5	
311	Chemin de l'ORGE	Du pont sur le Batailler jusqu'à l'entrée des Jardins Familiaux	400	4 à 5	G	G	
312	Chemin du PATELIN	De la route de Cabasson jusqu'au pont sur le Batailler	255	4	G	AS	
313	Chemin du PONT	De la RD 559 jusqu'à l'entrée du lotissement "Lou Plantier"	270	5	G/T	AO	
314	Chemin de la QEIRADE	Du chemin de Bénat jusqu'au chemin Velo de Barque	250	10	G	AP	
315	Chemin des QUATRE SAISONS	DE la RD 559 jusqu'au sud du lot. "LE JARDIN DES 4 SAISONS"	300	5	G/T	BT	
316	Rue des RAPUGUES	1ère voie à droite sur l'avenue des Ligures jusqu'à l'entrée ESPACE POWER	332	8	G	AP	
317	Chemin du SEIGLE	Du chemin de l'Angueiroun jusqu'au chemin des Lavandes	200	3,5	G5	G	
318	Chemin de SURLE	De la RD 559 jusqu'au chemin du Liseron	650	5	G	BS, BT	
319	Chemin des ULMAIRES	Partant du chemin des Lavandes jusqu'au chemin de l'Angueiroun	1070	3,5	G/T	G5	
320	Chemin VELO DE BARQUE	De l'avenue des Ligures jusqu'au chemin des Catalanes	325	6,5	G	AP	acquisition à 8 mètres
321	Chemin des VIGNERONS	De la Route de Cabasson jusqu'au Chemin du Content	600	11	G	AS	
		LA FAVIERE / CARDENON					
400	Chemin de CARDENON	De la route de Bénat jusqu'à la piste en terre (barrière DFCI)	750	8	G	BR, AY	ex n° 89
401	Boulevard du FRONT DE MER	Du boulevard de la Plage jusqu'à l'avenue de la Mer	210	15	G	AW	ex n° 90
402	Avenue des GIRELLES	Du boulevard de la Plage jusqu'à la corniche des Iles d'Or	310	8,5	G	AW	ex n° 91
403	Sentier du GOURON	Du Bd du Port jusqu'à limite du Lavandou (pointe du Gouron) (au Nord)	300	4	G/T	BZ	n° 92(voie routière et piétonne)
404	Corniche des ILES D'OR	Du Bd du Front de Mer à l'intersection avec le départ du Bd de la Plage	540	9,5	G	AV	ex n° 93
405	Avenue des LAURIERS	Du Bd de la Plage jusqu'à l'avenue de la Mer	200	10	G	AV	ex n° 94
406	Avenue de la MER	De la Route de Bénat jusqu'au rond-point du bd du Front de Mer	650	12,5	G	AW, AX	ex n° 95
407	Avenue des MIMOSAS	De la corniche des Iles d'Or jusqu'au Bd de la Plage	320	8,5	G	AW	ex n° 96
408	Sentier DES PECHEURS	Voie longeant les garages à bateau (au Sud)	220	4	G	BZ	ex n° 97

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211230-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

N°	Appellation	Description	Longueur (ml)	Largeur moyenne (m)	Etat	Sections cadastrales	Observations
409	Boulevard du Port	Boulevard menant au port	75	10	G	BZ	ex n° 99
410	Avenue des VIOLETTES	De l'avenue de la Mer jusqu'au chemin de la Mer	75	14,5	G	AX	ex n° 100
		LE PARA / LE HAUT PARA / MAUDROUME / LA VERRERIE					
500	Traverse des AZALEES	De la RD 559 jusqu'au chemin du Train des Pignes	230	5,5	G	BT, BV	acquisition 8 mètres
501	Impasse de l'ERICA	Ancienne voie desservant la cave "MONCLARD"	260	4	G	BX	Classé par DCM le 11/08/1966
502	Traverse des GIROFLEES	De la RD 559 jusqu'à la RD 98 (Route de Martegasse)	590	5	G	BX	
503	Rue des IMPATIENCES	De la RD 559 jusqu'à la parcelle BV n° 2	80	6	G	BV	acquisition 8 mètres
504	Chemin des JANETS	De la RD 559 (route de martegasse) jusqu'à la piste DFCI de la Bouissède	3000	4	G/T	C	
505	Chemin de la LAVANDE	De la Rd 559 jusqu'au chemin des Lilas	270	3	G	BV	
506	Chemin des LILAS	Chemin partant sur la droite après le chemin des Lavandes	230	3	G	G5	
507	Chemin de MANJASTRE	De la RD 559 (route de Martegasse) à l'entrée de la déchetterie	360	5	G	B	
509	Chemin de MAUDROUME	De la RD 559 jusqu'à la limite du domaine viticole "ENTRE COLLE"	1120	5	G	BX	acquisition 8 mètres
510	Chemin des ORCHIDEES	Du C. de Manjastre jusqu'au col du Gratteloup	2260	4	G/T	B, C	ncien c. de Toulon à Saint-Tropez
511	Chemin des RENONCULES	De l'ancien pont du chemin de fer jusqu'à la limite de la Londe les Maures	2900	4	G	B, G5, G6	Piste cyclable, piétonne, routière acquisition hors-ligne entre 9 et 15 m
512	Rue du SAFRAN	De la RD 98 (Route de Martegasse) à la traverse des Giroflées	90	3	G	BX	
513	Traverse des SARMENTS	Du chemin du train des Pignes jusqu'au rond-point des Impatiences	135	7,5	G	BX	
514	Allée de L'ECLAIRCIE	De la Traverse des Azalées à la Rue des Impatiences	340	10,5	G	BV	
		CABASSON					
600	Route du BOUT DU MONDE	De l'avenue Guy tezenas jusqu'à l'avenue Auguste Mabilly (pont des Conques)	550	4	G	BP	
601	Place Guillaume GOSA	Place centrale du Hameau de Cabasson	12	s/o	G	BP	Place Publique + Parkings
602	Route des IGNAMES	Route partant sur la droite de l'Avenue Guy Tezenas	1800	4 à 5	G/T	G3, BP	
603	Avenue Auguste MABILY	Du rond-point "des Etoiles" (RD 42D) jusqu'à la route du Bout du Monde	740	4 à 5	G	F, BP	

Total longueur de voirie (en ml) **67 920**

Légende :

G: Goudron / T : Terre

B : Béton / P : Pierre ou pavée

La Route de Bénat, l'Avenue Guy Tezenas et la Route de Léoube sont au jour de la délibération du conseil municipal des routes départementales

Ex n° (référence à la DCM de classement du 13/04/1994)

LE 07/11/2022

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211230-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération N.2022/11/230 - Objet : Modification de la délibération du 1er juillet 2020 concernant l'approbation du tableau des voies communales - classement dans le domaine public

---

Date de transmission de l'acte : 25/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 25/11/2022

Numéro de l'acte : 202211230 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218300192-20221123-202211230-DE

Date de décision : 23/11/2022

Acte transmis par : Charles MALOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public